

Paris, le 14 mars 2011



Investissements d'avenir : Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt « Chaîne de traction et auxiliaires des véhicules à motorisation thermique »

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Eric BESSON, ministre auprès de la ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, Thierry MARIANI, secrétaire d'État chargé des Transports et René RICOL, commissaire général à l'Investissement annoncent le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt piloté par l'ADEME et dédié à « la chaîne de traction et aux auxiliaires des véhicules à motorisation thermique ».

L'appel à manifestations d'intérêt (AMI) « chaîne de traction et auxiliaires des véhicules à motorisation thermique » soutiendra des projets de recherche industrielle, des démonstrateurs de recherche ou des expérimentations préindustrielles concernant tous les véhicules routiers à motorisation thermique, du deux-roues au poids lourd.

L'objectif de cet AMI est aussi de contribuer à atteindre les objectifs de réduction par quatre d'ici 2050 des émissions de gaz à effet de serre.

Les projets attendus devront répondre aux thématiques suivantes :

- **moteurs à combustion interne** : améliorer la combustion, développer de nouveaux modes de combustion et des moteurs à l'architecture avancée, réduire la cylindrée des moteurs, et optimiser les moteurs « industriels » et hybrides,
- **systèmes de dépollution** : trouver des solutions de traitement des particules après combustion, des solutions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction de la surconsommation de carburant, et améliorer l'efficacité à basse température de ces moteurs,
- **électronique embarquée** : développer des capteurs permettant une amélioration de la combustion et de la dépollution, et installer des systèmes de diagnostic embarqué,
- **utilisation de carburants dits « alternatifs »** : adapter les moteurs, les systèmes de post-traitement et les réservoirs à l'utilisation de GPL, de biogaz et de biocarburants de 2^{ème} génération,

- **efficacité énergétique des auxiliaires et des équipements, et meilleure gestion de l'énergie** : améliorer les systèmes de climatisation, de chauffage, mais aussi l'alternateur et les systèmes de transmission.

Cet AMI s'adresse à des entreprises, des laboratoires, des organismes de recherche publics ou des organismes de formation.

Seuls les projets dont le montant total d'investissement est supérieur à 10M€ seront sélectionnés. Le montant définitif consacré à cet appel à manifestations d'intérêt sera décidé en fonction de la qualité des projets retenus.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 juin 2011.

Télécharger l'appel à manifestations d'intérêt :
investissement-avenir.gouvernement.fr
www.ademe.fr

NB : Un appel à manifestations d'intérêt similaire pour les véhicules électriques sera lancé prochainement.

Volet développement durable des investissements d'avenir.

Plus de 6 Mds € sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte,
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées,
- 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et bateaux,
- 250 M€ pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception
- 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture,
- 1,5 Md€ pour les aéronefs
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement et les actions d'OSEO en direction des PME et ETI, bénéficieront également aux filières vertes

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet : 01 40 81 72 36	Cabinet de Christine Lagarde : 01 53 18 41 35
Cabinet de Thierry Mariani : 01 40 81 77 57	Cabinet de Eric Besson : 01 53 18 44 91
Cabinet de René Ricol : 01 42 75 64 43	ADEME : 01 40 41 55 01

